

ÉDITION ÉTÉ 2022

JOURNAL DE LA RIVIÈRE CONTRAT TERRITORIAL FURAN ONDAINE LIZERON

Ondaine près de sa source

LANCEMENT DU NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL

FURAN ONDAINE LIZERON AU 1^{er} JANVIER 2022

Qu'est-ce que le contrat territorial ?

Le contrat territorial remplace les contrats de rivières s'étant déroulés de 2014 à 2019 sur les bassins versant Furan, Ondaine et Lizeron. Il s'agit d'un **accord technique et financier** entre les acteurs du territoire ayant une volonté d'améliorer la qualité et l'état des cours d'eau. Il permet une **gestion concertée et globale** à l'échelle des bassins versants du Furan, de l'Ondaine et du Lizeron.

Le contrat territorial est géré par le comité de pilotage qui regroupe les maîtres d'ouvrages, ainsi que les principaux financeurs et acteurs des bassins versants (l'agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements Loire et Haute-Loire, l'État (DDT), les associations et fédérations de pêche, la ligue de Protection des Oiseaux et les Associations de protection de l'environnement), les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conservatoire d'Espaces Naturels, le Parc Naturel Régional du Pilat.)

Il concerne le Furan, l'Ondaine et le Lizeron et leurs affluents. Il est porté par Saint-Étienne Métropole et les autres communautés de communes maîtres d'ouvrages (**Loire Forez Agglomération, Loire Semène et Monts du Pilat**), la coordination est assurée au sein des ententes intercommunales.



Au-delà des ententes, composée par 2 élus de chaque structure, des techniciens et chargé(e)s de mission mettent en œuvre le contrat territorial. Au sein de Saint-Étienne Métropole, ils sont répartis entre la Direction Assainissement et Rivières (1 chargée de mission rivières et 1 chargé de mission ouvrages hydrauliques) et la Direction de l'Action Territoriale (2 techniciens de rivières, 2 techniciens référents eaux et industries et 2 équipes rivière).



Une partie de l'équipe Furan



Entretien de ripisylve



Équipe rivière Ondaine

PRINCIPAUX ENJEUX DE CE FUTUR CONTRAT :

Le bon fonctionnement et la continuité écologique des cours d'eau :

Un cours d'eau en bon état remplit un ensemble de fonctionnalités (corridor écologique, transport des sédiments, habitats piscicoles, ralentissement et écrêtement des crues).

Il s'agit par la restauration morphologique du cours d'eau de restaurer ses fonctionnalités et ainsi d'améliorer sa qualité globale.

La prévention des inondations :

La lutte contre les inondations est un enjeu majeur du territoire. Les actions de préservation des milieux aquatiques sont souvent concomitantes ou constituent un aménagement complémentaire à celles de protection contre les inondations.

La qualité de l'eau superficielle :

Cet enjeu est identifié comme majeur sur le territoire, car de nombreux rejets, liés à l'assainissement urbain et aux activités non domestiques actuelles ou passées dégradent la qualité des cours d'eau. Un travail particulier de conseil et d'accompagnement sera mené avec les industriels du territoire dans la continuité des précédents contrats.

La préservation des têtes de bassin versant et notamment des zones humides :

Les têtes de bassin versant, bien qu'assez préservées, sont des secteurs fragiles à protéger. La majorité des zones humides du territoire sont situées sur les têtes de bassin. Le piétinement des berges et la présence de résineux impactent plus fortement les têtes de bassin et doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière.

La gestion quantitative raisonnée :

Bien que le territoire ne connaisse pas de problème de gestion quantitative à l'heure actuelle, ce sujet devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir en lien avec le changement climatique notamment. Une gestion et une répartition de la ressource en eau suivant les différents usages (eau potable, industries, agriculture) pourrait être nécessaire à moyen ou long terme afin de ne pas remettre en cause le bon fonctionnement des milieux.



La stratégie et la feuille de route sont élaborées sur 6 ans.

UNE PREMIÈRE PÉRIODE 2022-2025 A DONC ÉTÉ CONTRACTUALISÉE

Volets	Montants 1 ^{er} Contrat € TTC	Nombre d'actions 1 ^{er} contrat
Volets A : Animation, suivi et évaluation	1 341 650,00 €	7
Volets B : Communication / sensibilisation / mise en valeur du Contrat	152 750,00 €	6
Volets C : Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau	1 589 400,00 €	10
Volets D : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et gestion des inondations	15 939 800,00 €	32
TOTAL	19 023 600,00 €	55

Le contrat territorial est couplé avec les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Ondaine et du Furan qui intègrent la sensibilisation et les travaux de gestion des crues.

- Les actions phares du **volet A** sont : le suivi de la qualité des cours d'eau et l'animation.
- Les actions du **volet B** sont : le journal de la rivière, la sensibilisation des scolaires et les visites de chantier.
- Les actions du **volet C** sont : la poursuite des actions avec le monde industriel, des actions en lien avec la ressource en eau, le franchissement et la renaturation amont du barrage de l'Echapre.
- Les actions phares du **volet D** sont : la découverte du Furet à l'amont du rond-point Vélocio et celle du Furan en entrée de Saint-Étienne, la restauration de l'Ondaine au Chambon-Feugerolles (secteur de la Bargette) et sur l'ancien site Akers à Unieux, l'aménagement de berges du Furan à Saint-Just-Saint-Rambert, la poursuite de la restauration du Sambalou à Saint-Just-Malmont (seconde phase du projet), la poursuite de la restauration et l'entretien de ripisylve (végétation des berges du cours d'eau) et les travaux sur le barrage du Gouffre d'enfer (PAPI Furan).

EXEMPLES DE RÉALISATIONS SUR LES PRÉCÉDENTS CONTRATS DE RIVIÈRES

LA RICAMARIE



Avant



Après

Le bassin versant de l'Ondaine se caractérise par un relief marqué avec des pentes importantes, un réseau dense de rivières qui est sous l'influence de pluies cévenoles avec une importante population concentrée dans la vallée.

Afin de limiter les risques d'inondation à proximité de la salle Daquin et de découvrir et renaturer l'Ondaine sur ce secteur, un nouveau tracé du lit de la rivière a été élaboré en prenant en compte l'ensemble des contraintes (voie SNCF, pollution des sols, risque miniers) et les usages existants.

L'objectif des travaux a été de réaliser un nouveau tracé du cours d'eau capable de contenir une crue centennale (ayant 1 risque sur 100 de se produire chaque année) sans débordement, de réaliser la renaturation la plus aboutie de la rivière tant sur le plan paysager que sur le plan de la diversité biologique, de créer une voie verte permettant les déplacements mode doux au quotidien et de conserver l'ensemble de usages existant sur le site.



LE SAMBALOU

Une partie du cours d'eau du Sambalou, un affluent de la Gampille, sur la commune de Saint-Just-Malmont a été renaturée durant l'hiver 2019-2020. Les travaux ont concerné environ 600 ml de cours d'eau entre la RD 500 et le lavoir. Afin de lutter contre l'érosion des berges sur le secteur, un lit plus fonctionnel du cours d'eau a été recréé et des fascines d'hélophytes ont été installées sur les abords. L'objectif était de renforcer la qualité écologique de la ripisylve tout en maintenant une structure arbustive et clairsemée limitant le risque d'inondation. Sur l'espace pâturage, un point d'abreuvement adapté au bétail a été mis en place. En parallèle, la zone humide de Riopaille, associée au cours d'eau, a été restaurée et mise en valeur avec la création de passerelles en bois.



Après



Après

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Loire Semène et subventionnés par l'Agence de l'eau et le Département.

LE PERSUISET

Les modélisations hydrauliques de l'ensemble du bassin versant de l'Ondaine ont mis en évidence l'inondabilité du secteur du Pertuiset.

Si les ponts sont en partie responsables de cette situation, le seuil mobile utilisé auparavant pour diriger les eaux de l'Ondaine vers la station d'épuration et devenu inutile, et la configuration de la rivière ne facilitaient pas les écoulements. Les berges ont ainsi été aménagées avec des techniques végétales qui permettent de reconstituer une rivière naturelle. Une voie mode doux a également été créée en rive droite dans le cadre du plan vélo.



Avant



Après

270 ml
de cours d'eau
restaurés



1 600
arbustes forestiers



Plantation de **6 arbres**
de haut-jet et **1600**
arbustes forestiers

Suppression de
3 000 m
de zones inondables
(Q80)



Qualification,
quantification et
localisation de

1 000 m³
des terres faiblement
polluées restant
sur le site

Coût global de l'opération :

620 500 € HT, subventionnés à hauteur
de 69 % par l'État, l'Agence de l'eau,
le Département et la Région.



1 catiche
à **loutres**
implantée

Suppression de
9 500 m³
de terres fortement
polluées

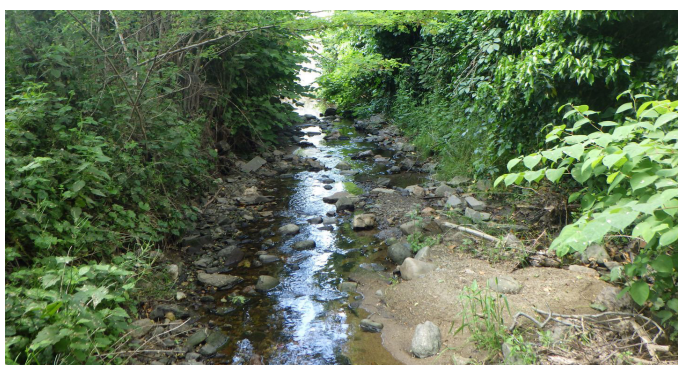
MALVAL

Le tronçon du Malval situé depuis l'aval de la rue de la Libération jusqu'à son embouchure avec le Furan traverse le centre-ville de La Fouillouse.

Le cours d'eau présentait des érosions marquées de ses berges et une incision du fond de son lit. Une étude a proposé une série d'aménagements du cours d'eau visant à réduire le risque d'inondation et restaurer la qualité écologique et paysagère du Malval.

En complément des travaux réalisés sur le pont de la rue Sainte-Anne et les berges, des travaux à l'aval du pont ont été effectués à l'automne 2021 avec les objectifs suivants : réhabiliter de manière écologique et paysagère le Malval dans la traversée urbaine, restaurer une ripisylve (végétation des bords de cours d'eau) fonctionnelle et stabiliser le niveau du fond du lit.

Les travaux ont permis également de favoriser le déplacement des espèces terrestres et piscicoles et l'insertion paysagère du cours d'eau dans le contexte urbain, ainsi que l'amélioration de la qualité du fond du lit.



Avant



Après

Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage
Saint-Étienne Métropole, sont
financés par l'Agence de l'Eau Loire
Bretagne, la Région et le Département.

LE REY

Le secteur du Rey est un hameau de la commune de Saint-Christo-en-Jarez, en zone rurale.

L'Onzon, à ce niveau, est un petit ruisseau dont le lit mineur ne dépasse pas 2,5 mètres. Le lit majeur est, par contre, relativement large, favorisant l'étalement des crues.

Au droit du chemin d'accès au hameau, le lit était enserré entre le talus de la chaussée en rive droite et une haie dense et diversifiée en rive gauche. La section d'écoulement était ainsi réduite, accentuant les érosions.

Les dernières crues avaient largement détérioré la route et la berge.

L'opération a consisté à réduire le risque d'inondation sur le chemin d'accès au hameau du Rey et à reconstituer au mieux les caractéristiques naturelles du ruisseau par la restauration d'un lit et d'une berge naturelle.

Le nouveau lit présente un gabarit d'écoulement qui correspond sensiblement à la morphologie observée en amont et en aval sur l'Onzon. La rive droite a été protégée par de la toile de chanvre et plantée d'arbustes. Le pied de berge de la rive gauche a été stabilisé par des fascines et/ou tressages. Le talus, ainsi qu'une bande de 2 mètres en retrait, a été planté avec des arbustes locaux et diversifiés.

Enfin, des dispositifs d'amélioration de l'habitat piscicole (blocs de schiste) ont été mis en place.



Avant



Après

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage Saint-Étienne Métropole, sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région et le Département.



FOCUS SUR LA POLLUTION PAR LES DÉCHETS

Les lingettes et autres déchets jeté(e)s dans la rue ou dans les toilettes mettent à mal le fonctionnement des réseaux et se retrouvent dans les rivières lors de fortes pluies qui mettent en charge les réseaux d'assainissement.

DES LINGETTES NON BIODÉGRADABLES

Malgré l'affichage de la mention "biodégradable" sur de nombreux paquets, les lingettes ne sont pas si biodégradables que cela ; en tout cas pas dans des délais suffisants pour disparaître une fois jetées dans l'eau.

En effet, jetées dans les toilettes, les lingettes, comme tout autre déchet solide (protections hygiéniques, tampons, couches, préservatifs...) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux et stations de pompage (mise en charge et débordement au cours d'eau) ou au niveau de la station d'épuration (perturbations des traitements).

Les règlements d'assainissement interdisent d'ailleurs le rejet de déchets solides dans les réseaux.

Il convient donc de mettre tous ces déchets à la poubelle ou d'utiliser des lingettes lavables.

VOS DÉCHETS À LA POUBELLE !

De plus, les cours d'eau et fossés ne sont pas des décharges, il convient de ne pas jeter des déchets dans la nature mais de les apporter en déchetteries conformément au Code de l'Environnement.



CHARTRE RÉGIONALE OBJECTIF 0 PESTICIDE



La majeure partie des communes est engagée dans la charte objectif zéro pesticide dans nos villes et villages , 7 communes sont labellisées sur le Furan, 5 sur l'Ondaine.

Cette charte est animée au niveau départemental par France Nature Environnement Loire et relayée au niveau des communes par le Contrat Territorial.

C'est une démarche d'accompagnement pour ne plus avoir recours à aucun produit phytosanitaire, (produit de biocontrôle compris) et qui va au delà de la réglementation. En adhérant à la démarche, il est mis à disposition une méthodologie de mise en œuvre et des supports de communication. France Nature Environnement est conventionnée avec Saint-Étienne Métropole pour apporter un accompagnement technique.

Pour information, la loi Labbé limite l'usage des pesticides de synthèse depuis 2017 pour les collectivités et depuis 2019 pour les particuliers.

À partir du 1^{er} juillet 2022, l'interdiction s'étend à tous les espaces suivants (professionnels habilités compris) :

- habitations individuelles et collectives,
- hôtels, auberges, campings,
- parcs d'attractions, zones commerciales ou d'activités,
- établissements d'enseignement ou de santé, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux de travail,
- jardins familiaux, cimetières, columbariums, terrains de sports communaux.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE SUR LES 3 BASSINS



Maud Poncet
Chargée de mission
rivières



Jérôme Boutigny
Chargé de mission
ouvrages hydrauliques



Jean-Sébastien Hernandez
Technicien de rivières
Furan



Mickaël Vial
Technicien de rivières
Ondaine, Lizeron



Olivier Dame
Technicien référent eau
et industries



Ondaine près de sa source

La mise en place de ce nouveau contrat territorial, en parallèle des actions envisagées dans les PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) vont permettre de poursuivre les efforts de Saint-Étienne Métropole et de ses partenaires dans l'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des rivières.



Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole. Achievé d'imprimer juin 2022. Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole